



**ACADÉMIE  
DE LYON**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
du Rhône

**Cellule prévention,  
hygiène, sécurité et  
conditions de travail**

Affaire suivie par :  
Judith MEJEAN  
Tél : 04 72 80 67 01  
Mél : ce.ia69-prevention@ac-lyon.fr

21 rue Jaboulay  
69309 Lyon Cedex 07

Lyon, le 18 décembre 2023

L'inspecteur d'académie  
directeur académique  
des services de l'éducation nationale

à  
Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement  
publics et privés sous contrat

**Objet : alerte à la pollution atmosphérique et recommandations sanitaires et comportementales**

Réf. : arrêté préfectoral n° 69-2022-08-24-00017 du 24 août 2022

Un communiqué de la préfecture m'informe du déclenchement du dispositif de gestion d'alerte pollution atmosphérique.

Niveau : **INFORMATION ET RECOMMANDATION**

**ALERTE**

Type de pollution : OZONE  DIOXYDE D'AZOTE

DIOXYDE DE SOUFRE  PARTICULES FINES

Zone géographique concernée :

Bassin lyonnais

Zone des coteaux

Conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral n° 69-2022-08-24-00017, il vous appartient de porter ces informations à la connaissance des personnels et de mettre en application au sein de votre établissement les recommandations jointes ci-après.

**L'application des consignes est maintenue jusqu'à ce que la fin de l'alerte soit notifiée.**

Je vous remercie de votre collaboration.

Pour l'inspecteur d'académie – directeur académique des  
services de l'éducation nationale  
Et par délégation le secrétaire général,

Bruno DUPONT

### Niveau d'Alerte

Le niveau d'alerte a pour objectifs de préserver la santé de **tous les élèves**.

### Recommandations sanitaires et comportementales

Elèves atteints de troubles de la santé et notamment ceux bénéficiant d'un PAI : respecter les préconisations médicales

Vigilance vis à vis des symptômes évocateurs : toux, gêne respiratoire, irritation de la gorge, des yeux...en cas de doute, alerter le service infirmier et les familles

Déplacements habituels (domicile – établissement scolaire) : Ne pas modifier les déplacements habituels

Veiller à ne pas aggraver l'effet de la pollution par d'autres facteurs irritants : solvants, fumée de tabac

Ne pas modifier les pratiques habituelles d'aération et de ventilation : la situation lors d'un épisode de pollution ne justifie pas de mesures de confinement.

### Élèves de collèges

Activités sportives : Éviter les activités physiques et sportives intenses en plein air ou à l'intérieur. Pour les personnes connues comme étant sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion, adapter ou suspendre l'activité physique en fonction de la gêne ressentie.

Compétitions sportives : Reporter toute compétition, qu'elle soit prévue à l'extérieur ou à l'intérieur des locaux. En cas de compétition programmée, se mettre en lien avec les organisateurs.

### Élèves de lycées et lycées professionnels

Activités sportives : Éviter les activités physiques et sportives intenses en plein air ou à l'intérieur. Pour les personnes connues comme étant sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion, adapter ou suspendre l'activité physique en fonction de la gêne ressentie.

Compétitions sportives : Déplacer, dans la mesure du possible, les compétitions prévues. En cas de compétition programmée, se mettre en lien avec les organisateurs.

*N.B. : il appartient aux sportifs de haut niveau de juger de l'opportunité de leur participation à la compétition, en fonction de leur expérience et de l'avis de leur médecin.*

#### Pour plus d'information sur les recommandations sanitaires, consulter :

- le site internet de l'Observatoire la qualité de l'air en Rhône-Alpes <http://www.air-rhonealpes.fr> (ou serveur vocal 0810 800 710).
- <http://eduscol.education.fr/cid77583/pollution-de-l-air-les-recommandations-sanitairesdesante.gouv.html>
- <http://www.sante.gouv.fr/pollution-de-l-air-recommandations-sanitaires.html>
- le site <http://www.pollens.fr> pour des informations liées au niveau et à la nature des pollens, en plus des informations similaires éventuellement diffusées en accompagnement du message d'alerte.